



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

DISPOSITIF DE L'UE

Investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

Publics concernés

- #Association
- #Collectivité territoriale
- #Entreprise
- #Établissement public

Domaines secondaires

- [#Environnement](#)
- [#Énergies renouvelables](#)

La région Nouvelle-Aquitaine va permettre de disposer d'outils permettant de préparer et d'accompagner la transition vers l'économie circulaire (écoconception, écologie industrielle, économie de fonctionnalité, réemploi, réparation, réutilisation, recyclage).

Objectif

- Accompagner les investissements permettant de réduire l'impact environnemental des déchets tout en créant des emplois locaux.
- Favoriser le développement de modes de traitement des déchets plus respectueux de l'environnement permettant de mieux capter et mieux transformer des gisements valorisables.
- Favoriser le développement de dispositifs de réduction des prélèvements de matières premières vierges et la réduction de production de déchets.

Bénéficiaire

Entreprises de toutes tailles, dont les associations et les collectivités.

Montant

Dépenses prises en compte

- Investissements matériels et immatériels liés un programme d'investissements- Equipements de recyclage, de tri, de collecte et de réemploi
- Travaux de génie civil liés à la création ou au développement d'activités de collecte et de recyclage
- Investissement logiciel spécifique

Les coûts pris en compte sont les coûts supplémentaires pour meilleure efficience.

Ne sont pas éligibles :

- le recyclage et le réemploi, par le bénéficiaire, de ses propres déchets
- les équipements roulants et/ou d'occasion

Modalités d'intervention

Subvention maximum de 60 % des montants éligibles.

Comment faire ma demande ?

Nous vous invitons à télécharger et renseigner la fiche de demande préalable téléchargeable ci-dessous, puis à l'envoyer par e-mail à l'adresse : conomie-circulaire@nouvelle-aquitaine.fr

En cas de besoin, il est possible de contacter le service Déchets et Economie circulaire de la Direction de l'Environnement au 05 47 30 34 25.

Correspondants

• Direction de l'environnement

Service Relation aux Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption.